



D.S.I. DISPOSITIF DE SURVEILLANCE ET D'INTERVENTION

Mise à jour du 20/05/2026

Table des matières

PREAMBULE	3
NUMEROS DE TELEPHONE ET CANAUX VHF	3
NUMEROS D'URGENCE ET CANAUX VHF	3
NUMEROS UTILES - SANS URGENCE.....	4
RENSEIGNEMENTS UTILES	4
INSTALLATIONS	5
SITUATION GENERALE	5
MOYENS DE COMMUNICATION.....	6
MATERIELS D'ENCADREMENT, DE SECOURS ET D ' INTERVENTION	6
LES ZONES DE NAVIGATION.....	8
ZONE DE NAVIGATION EN LOCATION DE MATERIEL NAUTIQUE	8
ZONE DE NAVIGATION EN PRATIQUE ENCADREE	8
PARTAGE DU PLAN D'EAU ET DE LA ZONE D'ARRIVEE ET DE DEPART	9
LES DANGERS DE LA ZONE DE NAVIGATION.....	9
FONCTIONNEMENT GENERAL ET PREVENTION DES ACCIDENTS	9
PERIODE D'OUVERTURE ET HEURES DE PRESENCE DU RTQ :	9
ACTIVITES PRATIQUEES	9
SURVEILLANCE GENERALE DES ACTIVITES, CONDITIONS	10
D'ENCADREMENT DES PRATIQUANTS ET SURVEILLANCE DU PLAN D'EAU	10
CONSIGNES DE SECURITE A TERRE.....	11
CONSIGNES DE SECURITE SUR L ' EAU	11
CONDUITE A TENIR EN CAS D'ACCIDENT, D'INCIDENT MATERIEL POUVANT PORTER ATTEINTE A LA SECURITE DES PERSONNES.....	12
A TERRE.....	12
SUR L'EAU	12
CONDUITE A TENIR EN CAS D'INCENDIE DANS LES BÂTIMENTS.....	12
DECLENCHEMENT DE L ' ALERTE	12
CONSIGNES D'EVACUATION	13
CONSIGNES A TENIR EN CAS D'ACCIDENT CORPOREL.....	13
REGLE GENERALE.....	13
ACCIDENT A TERRE	14
ACCIDENT SUR L ' EAU	14
ORGANISATION DES SECOURS.....	15
RESPONSABLE DU DECLENCHEMENT DE L ' ALERTE.....	15
CONDITION DE DECLENCHEMENT DES SECOURS INSTITUTIONNELS	15
SUIVI DE L ' INTERVENTION ET CIRCULATION DE L ' INFORMATION	16
FIN D'INTERVENTION ET INFORMATION DE TOUS LES ACTEURS	16
INSCRIPTION SUR LE REGISTRE DE SECURITE	16

PREAMBULE

Les Dispositif de Sécurité et d'Intervention (DSI) regroupe les mesures d'organisation des secours et de prévention des accidents liés aux activités nautiques. Il prend place dans l'organisation générale du Pôle Nautique de Loguivy de la Mer (PNLM). Il est établi par l'équipe technique du pôle nautique et validé par le Conseil communautaire de Guingamp Paimpol Agglomération.

- Il définit une surveillance adaptée aux caractéristiques du plan d'eau et aux activités.
- Il précise les procédures d'alerte et de recours aux services de secours.
- Il précise les mesures d'urgence en cas d'accident.
- L'application du DSI est de la responsabilité du/des Responsable(s) Technique(s) Qualifié(s) désigné(s) (RTQ) de la structure.
- Les Responsables Techniques Qualifiés en exercice sur le pôle nautique sont nommés dans un document affichés à l'accueil de la structure.

L'encadrement est effectué par un personnel rémunéré, titulaire des qualifications requises, désigné par le terme de « moniteur ».

NUMEROS DE TELEPHONE ET CANAUX VHF

NUMEROS D'URGENCE ET CANAUX VHF

Numéros de téléphone	
Référent RTQ – Olivier GLAZIOU	06 76 40 17 02
RTQ 2 – Florian LLIDO	06 83 87 78 02
RTQ 3	06 83 87 75 01
SAMU - Urgence médicale	15
Pompiers	18
Gendarmerie	17
Appel d'urgence à partir d'un portable	112
Numéro d'urgence pour personnes sourdes ou malentendantes	114
Cross - Corsen	02 98 89 31 31
SNSM – Loguivy de la Mer	07 70 21 95 83
Astreinte de direction GUINGAMP PAIMPOL AGGLOMERATION	06 30 96 47 46

Canaux VHF	
Canal VHF Pôle Nautique	77
Canal VHF d'urgence	16

La VHF à terre et la VHF embarquée sur le bateau de sécurité générale seront en mode « Dual Watch » sur les canaux 77 et 16 afin que le RTQ soit informé de toute alerte faite aux secours institutionnels, si jamais un moniteur y procède sans avoir pu consulter le RTQ au préalable.

NUMEROS UTILES - SANS URGENCE

Numéros de téléphone	
Maison Médicale de Garde 36, chem. De Kerpuns 22 500 PAIMPOL	02 96 55 60 00
Centre antipoison & toxicovigilance 2, Rue Henri Le Guilloux 35000 Rennes	02 99 59 22 22
Dr. Patrick VIGUIER 9a, rue Gén. De Gaulle 22 620 PLIOUBAZLANEC	06 85 92 26 27
Gendarmerie de Paimpol 2, rue Jean Moulin 22 500 PAIMPOL	02 96 20 80 17

RENSEIGNEMENTS UTILES

Renseignements utiles	
Pharmacie de la Baie 14, rue Joliot Curie 22 620 PLOUBAZLANEC 02 96 55 81 44	<u>Horaires</u> Du mardi au vendredi : 9h00-12h15 / 14h-19h00 Le Samedi : 9h00-12h15 Dimanche et lundi : fermé

Pharmacie La Vielle Tour
Place de la Vielle Tour
22 500 PAIMPOL

02 96 20 81 72

Horaires

Du lundi au vendredi : 8h30-12h30 / 14h00-19h30
Samedi : : 8h30-12h30 / 14h00-19h00

Dimanche : fermé

INSTALLATIONS

SITUATION GENERALE

Le site principal du Pôle Nautique de Loguivy de la Mer est situé au 15 rue de Roc'h Hir à Ploubazlanec, sur la plage de Roc'h Hir. Sur ce site, les infrastructures sont composées de deux bâtiments :

Le bâtiment ouest, sur le sentier de randonnée, qui comporte sur deux niveaux :

- Un accueil.
- Deux vestiaires usagers.
- Deux douches usagers.
- Un atelier.
- Un espace de stockage des bateaux à terre.
- Un vestiaire moniteurs et monitrices.
- Une salle polyvalente.
- Un espace lavabo.
- 3 chalets de stockage du matériel indépendants du bâtiment.

Le bâtiment annexe situé au-dessus de la plage de roc'h Hir, qui comporte :

- Un local de stockage.
- Un local toilettes.
- 2 bungalows vestiaires usagers.
- Un espace de stockage extérieur kayaks et remorques de transport routier.

Deux flottes de catamarans (Hobie T1 et Laser Funboat) sont stationnées sur des plateformes flottantes situées à proximité immédiate du bâtiment ouest. Les moniteurs acheminent les pratiquants inscrits à ces activités sur les plateformes afin d'y organiser le départ en navigation.

Des mouillages permettent de laisser les bateaux à moteur d'encadrement sur l'eau. Ces emplacements sont déclarés auprès de la DDTM des Côtes D'Armor.

Sur le site de Poulafret, à Paimpol, le Pôle Nautique a aussi en gestion une base d'activités nautiques à destination des jeunes enfants (4 – 7 ans). Ces installations comprennent, sur 3 niveaux :

Au RDC :

- Un local technique.
- Un local de séchage.
- Un toilette,

Au R1 :

- Deux vestiaires,
- Un toilette,
- Une salle de réunion.

Au R2 : cette étage est non accessible au public. Il comporte une salle de pause pour les agents du pôle nautique.

MOYENS DE COMMUNICATION

Téléphones	
Téléphone fixe de l'accueil	02 96 20 22 22
Responsable – Olivier GLAZIOU	06 76 40 17 02

VHF	
Où ?	Combien ?
Accueil	1 Fixe
sur l'eau	10 VHF portatives étanches

La VHF à terre et la VHF embarquée sur le bateau de sécurité générale seront en mode « Dual Watch » sur les canaux 77 et 16 afin que le RTQ soit informé de toute alerte faite aux secours institutionnels, si jamais un moniteur y procède sans avoir pu consulter le RTQ au préalable.

MATERIELS D'ENCADREMENT, DE SECOURS ET D'INTERVENTION

Bateaux de sécurité		
Type	Puissance	Quantité
Plateforme rigide 390	15 cv	5
Plateforme rigide 390	20 cv	1
Semi-rigide 430	40 cv	1
Semi-rigide 535	50 cv	1

Pharmacie
Une trousse de secours est disponible à l'accueil. Elle est mise à jour chaque année et réapprovisionnée régulièrement. De plus, une trousse de secours est toujours présente dans le bateau de sécurité générale.

Matériel de lutte contre l'incendie : extincteurs

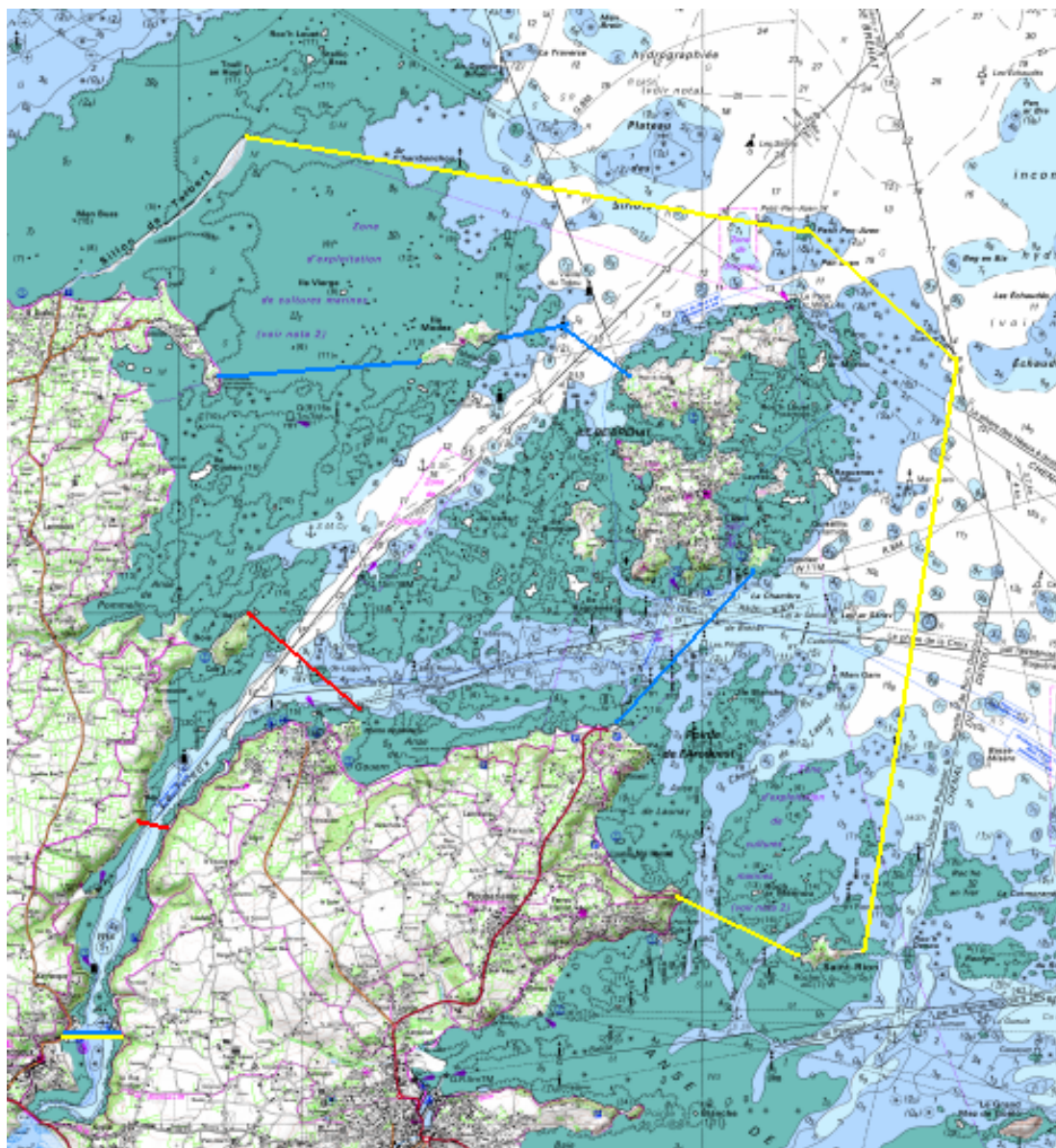
Révision périodique

Où ?	Quantité ?
Accueil	1
Etage du bâtiment ouest	1
Atelier	1
Sur chaque embarcation à moteur	1
Disjoncteurs électriques	
Où ?	Type ?
Extérieur : contre le grillage en limite du terrain, derrière les dériveurs stationnés	Compteur
Bâtiment ouest, dans l'atelier	Tableau principal
Bâtiment Roc'h Hir : dans le local toilettes	Tableau secondaire

Secours

Quoi ?	Où ?
Accès club	Terre-plein devant le bâtiment de roc'h hir.
Incendie	Les points d'eau doivent rester accessibles : douche extérieure du bâtiment ouest et local toilette du bâtiment de roc'h hir

LES ZONES DE NAVIGATION



Zone normale en bleu : évolution libre sous réserve de condition météo favorables (enseignement et location voile)

Zone étendue en jaune : autorisée sous réserve d'accord du RTQ, si conditions météo très favorables (enseignements seulement)

Zone restreinte en rouge : zone de replie si condition météo difficiles

À tout moment, les zones de navigation peuvent être réduites sur décision du RTQ.

ZONE DE NAVIGATION EN LOCATION DE MATERIEL NAUTIQUE

Les locataires de matériel nautique naviguent sous leur pleine responsabilité.

Les clients louant du matériel signent un contrat qu'ils s'engagent à appliquer. Ils doivent impérativement respecter la zone de navigation indiquée. Ils doivent être conscients de leurs capacités et de leur niveau de navigation.

Les clients du dispositif « Vaguelettes », location de kayak en libre-service, ne sont pas surveillés par le dispositif de sécurité du Pôle Nautique, à fortiori lors des jours et horaires de fermeture de la structure.

ZONE DE NAVIGATION EN PRATIQUE ENCADREE

La zone normale est accessible par défaut lors des séances encadrées, alors que la zone étendue n'est ouverte que sur autorisation expresse du RTQ.

À tout moment, les zones de navigation peuvent être réduites sur demande du RTQ.

Y compris au sein de la zone normale, il est indispensable de prendre connaissance de la météo avant d'aller sur l'eau pour choisir sa zone d'évolution en fonction des prévisions du jour et du niveau des pratiquants.

Si plusieurs flottes arrivent en même temps, il faut privilégier un arrêt pour la flotte la plus expérimentée afin de ne pas être en surnombre dans un espace restreint, notamment lors des retours à la plage au pôle nautique, en fin de séance.

PARTAGE DU PLAN D'EAU ET DE LA ZONE D'ARRIVEE ET DE DEPART

Le plan d'eau est partagé avec d'autres pratiquants, il est donc indispensable de prendre en considération les spécificités de la zone de navigation afin d'éviter toute collision.

En saison estivale, un chenal et une zone de baignade sont mis en place. Les départs et les arrivées doivent se faire dans le chenal, la zone de baignade est interdite à la navigation y compris en kayak et en paddle.

LES DANGERS DE LA ZONE DE NAVIGATION

Cette liste n'est pas exhaustive, mais elle mentionne les dangers spécifiques à la zone autour du pôle nautique de Loguivy de la Mer.

- Risque d'échouage de la flotte à marée descendante. Surtout en vives eaux, dans les zones où la pente du terrain est faible (entre la grève de Bodic et l'île à Bois, et plus largement sur les vasières présentes sur les rives de l'estuaire, dans les archipels à l'ouest et à l'est de Bréhat, au nord de l'île à Bois),
- Risque de « cravate » sur les rochers ou les bateaux au mouillage lorsque le courant est fort,
- Le déferlement des vagues sur les côtes exposées à la houle au nord de l'île Maudez, au nord-ouest, au nord et à l'est de Bréhat,
- La forte circulation dans les chenaux du Trieux et du Ferlas accroît le risque de collision avec d'autres navires,
- Présence de tables d'ostréiculture métalliques, souvent signalées par des piquets en bois, en de nombreux endroits dans le Trieux, les archipels et au nord de l'île à Bois,
- Les nageurs qui pourraient se trouver hors de la zone de bain, voire dans le chenal du Pôle nautique.

FONCTIONNEMENT GENERAL ET PREVENTION DES ACCIDENTS

PERIODE D'OUVERTURE ET HEURES DE PRESENCE DU RTQ :

Le ou les Responsables Techniques Qualifiés sont présents lors des activités voiles encadrées sur le site.

Les horaires habituels sont affichés sur le tableau d'informations et le site internet du club.

ACTIVITES PRATIQUEES

Les activités pouvant être pratiquées au sein du Pôle Nautique de Loguivy de la Mer sont :

→ **Pratiques encadrées :**

- Voile scolaire
- Stages de voiles et de kayak pendant les vacances scolaires
- Enseignement de la voile et du kayak de mer dans le cadre du club à l'année
- Participation aux régates du championnat fédéral
- Cours particulier voile, kayak et paddle
- Formation technique niveaux 4
- Formation CQP Initiateur Voile
- Séances d'activités nautiques pour des groupes

→ **Pratiques non encadrées :**

- Navigation libre sous surveillance : location de matériel

SURVEILLANCE GENERALE DES ACTIVITES, CONDITIONS D'ENCADREMENT DES PRATIQUANTS ET SURVEILLANCE DU PLAN D'EAU

Le Responsable Technique Qualifié désigné est responsable de l'organisation de l'ensemble des activités.

Il a la responsabilité :

- De l'organisation des groupes et de l'attribution de leurs zones de navigation.
- D'effectuer les affectations des moniteurs en fonction de leurs compétences.
- De fixer les horaires de départ et de retour au club.
- D'attribuer les moyens de sécurité aux moniteurs.
- D'autoriser la mise à l'eau et le départ vers les zones de navigation.
- De décider du retour anticipé au club quand il l'estime nécessaire.
- De décider de réduire le nombre de bateaux par encadrant si les conditions météo et le niveau des pratiquants l'exigent.
- De rester joignable par VHF ou téléphone portable.

La VHF à terre et la VHF embarquée sur le bateau de sécurité générale seront en mode « Dual Watch » sur les canaux 77 et 16 afin que le RTQ soit informé de toute alerte faite aux secours institutionnels, si jamais un moniteur y procède sans avoir pu consulter le RTQ au préalable.

Chaque moniteur est responsable de son groupe à terre et sur l'eau :

- Il respecte les consignes du RTQ désigné.
- Il respecte strictement les directives et recommandations énoncées dans le présent DSI.
- Il reste à l'écoute de toute nouvelle instruction émanant du RTQ désigné.
- Il va chercher les informations qu'il estime utiles auprès du RTQ.

Chaque groupe est encadré par un ou plusieurs moniteurs possédant la qualification requise et disposant du matériel réglementaire en fonction de l'activité. Les diplômes sont affichés à l'accueil. Le nombre d'embarcations par enseignant est défini par le responsable technique en fonction du niveau des pratiquants, des caractéristiques de l'activité enseignée, de la compétence de l'enseignant, des conditions topographiques, climatiques et météorologiques, des embarcations utilisées et du dispositif de surveillance et d'intervention.

Néanmoins, selon le code du sport, le nombre maximum de stagiaires et d'élèves est fixé comme suit :

Type d'enseignement	Caractéristique du groupe	Consignes
CAS GENERAL	Cas général	Nombre maximum d'embarcations par moniteur : 15
	Si plus de 3 enfants de moins de 12 ans	Nombre maximum d'embarcations par moniteur : 10
	Si plus de 3 enfants de moins de 8 ans	Nombre maximum d'embarcations par moniteur : 7
	Si groupe d'enfants de 6 à 8 ans	7 embarcations et 10 stagiaires par moniteur
	Si groupe d'enfants de moins de 6 ans	6 stagiaires par moniteur
NAUTISME SCOLAIRE ELEMENTAIRE	Jusqu'à 24 élèves	2 moniteurs
	Plus de 24 élèves	2 moniteurs et 1 moniteur supplémentaire par tranche de 12 élèves supplémentaires

Pour certains encadrements réservés à des publics experts, le cadre peut embarquer sur un support en laissant son bateau de sécurité sur zone et en ayant informé le RTQ désigné ainsi que les autres moniteurs présents sur le plan d'eau.

CONSIGNES DE SECURITE A TERRE

L'atelier est interdit au public.

De plus :

- Ne pas grimper sur les enrochements de la cale et du terre-plein,
- La cale peut être glissante. Ne pas courir.
- Garder le contrôle du bateau sur son chariot de mise à l'eau lors de la descente de la cale,

CONSIGNES DE SECURITE SUR L'EAU

Tout pratiquant doit avoir la capacité de nager sur une distance de 25m et pouvoir s'immerger. Lors de son inscription, une attestation signée par le pratiquant ou son représentant légal (parent, tuteur) en atteste.

Le port de la brassière est obligatoire pour toutes les personnes embarquées. Cependant, sur autorisation du RTQ les pratiquants experts de planche à voile pourront en être exemptés. Dans ce cas, seul le port d'un vêtement isothermique est obligatoire dès que la température de l'eau est inférieure à 18 degrés.

Le moniteur doit assurer le maintien du groupe dans une zone de navigation correspondant au niveau de

compétence FFVoile des pratiquants et aux conditions extérieures.

Chaque moniteur doit organiser son mode de regroupement sur l'eau.

CONDUITE A TENIR EN CAS D'ACCIDENT, D'INCIDENT MATERIEL POUVANT PORTER ATTEINTE A LA SECURITE DES PERSONNES

A TERRE

La première personne qui constate un événement pouvant porter atteinte à la sécurité des personnes doit :

- Alerter le RTQ désigné s'il est à terre ou bien, toute personne ayant capacité à prévenir le RTQ désigné.
- Baliser le secteur dangereux et éloigner les personnes non indispensables.

Le RTQ désigné prend les dispositions pour avertir les secours ou toute autres intervenants nécessaires à la mise en sécurité des personnes.

Le RTQ désigné signale immédiatement l'évènement au responsable du Pôle Nautique, ou à l'astreinte de direction de Guingamp Paimpol Agglomération en cas d'absence du responsable.

SUR L'EAU

Tout incident (problème matériel, dégradation des conditions météo) doit être porté à la connaissance du RTQ désigné afin qu'il prenne les mesures nécessaires pour la sauvegarde des personnes et du matériel.

Il peut être décidé que le moniteur mette en œuvre un repli à terre :

- Par remorquage des pratiquants, si cela peut significativement accélérer le repli.
- En laissant les pratiquants conduire leur embarcation si le retour à terre est direct.

Le moniteur informe les stagiaires sur les modalités du repli à terre soit au club, soit sur la berge la plus proche permettant de s'abriter.

Il informe verbalement les autres pratiquants du plan d'eau du repli à terre.

Si nécessaire, le moniteur alerte le RTQ désigné ou la personne présente à l'accueil afin de prévenir les secours.

CONDUITE A TENIR EN CAS D'INCENDIE DANS LES BÂTIMENTS

DECLENCHEMENT DE L'ALERTE

La première personne qui constate le départ de feu doit immédiatement donner l'alerte.

L'évacuation et l'appel des services de secours et d'incendie doivent être lancés le plus rapidement possible par le RTQ désigné, à défaut de présence à terre, le personnel d'accueil.

Le RTQ désigné envisagera la possibilité de circonscrire le départ de feu le plus rapidement possible sauf, si :

- Le départ de feu est à proximité du local carburant.
- Le feu est d'origine électrique.
- Le départ de feu est au niveau d'une zone contenant des produits chimiques (atelier).

Le responsable du pôle nautique, ou l'astreinte de direction de la collectivité sera tenu informé rapidement.

CONSIGNES D'EVACUATION

Le RTQ désigné donnera la consigne d'évacuation avec l'aide du personnel à terre.

Il devra s'assurer que personne ne reste bloqué dans les locaux et devra organiser un recensement dans la zone de regroupement.

Il se tiendra à disposition des secours pendant toute la durée de l'intervention pour donner toutes les informations demandées.

CONSIGNES A TENIR EN CAS D'ACCIDENT CORPOREL

REGLE GENERALE

Quelle que soit la nature de la blessure, tout incident sera communiqué au RTQ désigné dans les meilleurs délais.

Les blessures bénignes seront traitées sur place avec le matériel disponible dans la pharmacie.

En cas d'urgence vitale ou de doute, la première personne qui constate un événement doit :

- **Protéger** : écarter toute source de danger, se protéger, protéger la victime en balisant la zone dangereuse, protéger les personnes non indispensables en les éloignant, en cas d'absolue nécessité, déplacer la victime.
- **Alerte** :
 - le RTQ désigné s'il est à terre ou bien toute personne ayant la capacité de prévenir le RTQ désigné. C'est lui qui déclenchera les secours si cela est jugé utile.
 - **Directement les secours en cas d'indisponibilité du RTQ, et si la situation l'exige.**

En cas de blessure supposée grave, prévenir ou faire prévenir les secours externes selon les modalités suivantes :

- **Renseigner** : N'oublier pas de ne pas raccrocher en premier et d'envoyer une personne pour attendre puis guider les secours. Le message d'alerte doit renseigner sur :
 - Le nom et n° de téléphone de l'appelant
 - L'adresse ou le lieu exact
 - La nature du problème et les risques éventuels (incendie, blessure...)
 - Le nombre et l'état des personnes concernées (victime consciente / inconsciente, saignement...)
 - Les premières mesures prises (balisage de la zone, coupure du courant...)
 - Les gestes effectués
- **Secourir** : Les gestes de premier secours doivent être pratiqués par un secouriste, quelques principes simples sont à connaître de tous :
 - Ne jamais déplacer la victime, et notamment en cas de traumatisme (coup, chute, faux mouvement...) sauf si c'est pour la soustraire à un danger grave et imminent auquel elle ne peut se soustraire elle-même ou si les secours donnent des consignes particulières.
 - Une trousse de secours se trouve dans le bateau de sécurité générale, ou à l'accueil et permet de réaliser les premiers soins.
 - En cas de blessure, protéger la plaie avec un tissu propre.
 - En cas de brûlure, arroser en amont de la zone brûlée pour refroidir, le plus rapidement et le plus longtemps possible.
 - Réconforter et couvrir la victime en attendant les secours.

- **Prévenir** : Prévenir le RTQ désigné ou le responsable du pôle nautique, même en cas d'accident bénin. Cependant, en cas de doute, il est recommandé de prendre un avis médical auprès du SAMU (15).

ACCIDENT A TERRE

Si le blessé est mobile ou transportable, l'installer à l'intérieur du pôle nautique et traiter la blessure. Sinon, appliquer la règle générale.

ACCIDENT SUR L'EAU

En cas d'incident, ou d'accident corporel sur l'eau le moniteur doit dans tous les cas :

- Appliquer la règle générale.
- Garantir la protection de ses autres stagiaires en ne laissant pas son groupe sans surveillance.
- Informer le RTQ et la sécurité générale du plan d'eau rapidement.

Si nécessaire, et si possible, il demande assistance à la sécurité générale ou à un autre moniteur disponible de débarquer le blessé à terre.

En cas d'absence d'assistance pour rapatrier le blessé à terre, le moniteur rentrera à terre avec l'ensemble de son groupe pour ne laisser personne naviguer sans surveillance.

Lorsqu'une personne se blesse lors de l'activité sur l'eau il y a plusieurs niveaux de gravité identifiés :

Niveau 1 : Situation sans urgence, sans nécessité de débarquement du blessé.

Le Moniteur :

Après un appel pour informer le RTQ, la personne peut continuer l'activité :

- Surveillance particulière du blessé.
- Une période d'arrêt sur le bateau de sécurité peut être nécessaire.

Niveau 2 : Situation sans urgence, avec nécessité de débarquement du blessé.

Le Moniteur :

Après un appel pour informer le RTQ, il est décidé de ramener la personne blessée à terre pour la confier à l'accueil. S'il ne peut ramener la personne à terre sans laisser son groupe sans surveillance, le moniteur devra se faire assister par un autre moniteurs disponible (sécurité générale par exemple), ou bien revenir devant la plage avec son groupe.

Le RTQ :

Il organise le débarquement du blessé.

Niveau 3 : Situation grave.

Le Moniteur :

Après un appel au RTQ, il est déterminé que le problème exige une aide immédiate des moyens de secours

institutionnels.

Le RTQ demande une aide immédiate des moyens de secours institutionnels (CROSS si en mer, 112 si à terre).

S'il y a un problème de transmission au RTQ, le moniteur alerte lui-même les secours institutionnels

Le RTQ :

Le RTQ demande une aide immédiate des moyens de secours institutionnels.

Il prévient les moniteurs d'une zone afin d'anticiper un regroupement de flotte éventuel. Il donne l'ordre d'intervenir avec les moyens d'assistance sur zone. Il désigne un coordinateur des moyens d'assistance sur la zone.

Niveau 4 : DISPARITION D'UN PRATIQUANT : Situation critique.

Le Moniteur :

Inférieur à 5 minutes : ALERTER le RTQ et commencer les recherches de l'Homme à La Mer en partant du point de chute initial estimé

Le RTQ :

Inférieur à 5 minutes : mobiliser rapidement les personnes disposant d'un bateau à moteur pour participer aux recherches.

A partir de 5 minutes : ALERTER les services de secours (CROSS, pompiers, gendarmerie). Continuer les recherches en attendant les renforts et rester en veille jusqu'à la fin des recherches.

ORGANISATION DES SECOURS

RESPONSABLE DU DECLENCHEMENT DE L'ALERTE

Il appartient au moniteur en charge de son groupe et de toute personne témoin d'un incident ou accident de signaler dans les plus brefs délais au RTQ désigné ou à l'accueil du club tout événement pouvant engendrer un danger immédiat pour quelques personnes que ce soit sur l'eau ou bien à terre.

CONDITION DE DECLENCHEMENT DES SECOURS INSTITUTIONNELS

Le RTQ désigné pourra alerter les secours chaque fois qu'il le jugera utile.

Cette aide devra être sollicité par une autre personne présente (agent d'accueil, moniteur) en cas d'indisponibilité du RTQ désigné.

SUIVI DE L'INTERVENTION ET CIRCULATION DE L'INFORMATION

Il appartient au RTQ désigné ou à toute autre personne désignée par lui, d'assurer le suivi en temps réel des interventions. Dans les plus brefs délais, il devra également informer le responsable du pôle nautique (ou l'astreinte de direction de la collectivité en cas d'indisponibilité du responsable) et les personnes à prévenir en cas d'incident mentionnés sur la fiche d'inscription du pratiquant blessé.

FIN D'INTERVENTION ET INFORMATION DE TOUS LES ACTEURS

Lorsque l'intervention est déclarée terminée, il est très important de signaler la fin de la mise en alerte à toutes les personnes ou organismes de secours qui ont pu y participer. C'est bien entendu au coordinateur des secours que revient cette tâche (SAMU, Pompiers).

INSCRIPTION SUR LE REGISTRE DE SECURITE

Tout au long de l'incident ou accident, le RTQ désigné ou le coordinateur des secours désigné notera sur le registre de sécurité les éléments de son déroulement avec :

- Date et heure du déclenchement de l'alerte et son origine.
- Heure de déclenchement de l'appel à une aide extérieure.
- Différentes phases du déroulement de l'opération avec les heures correspondantes.
- Modalités de l'information des instances et des familles.
- Date et heure de la fin de l'intervention avec modalités de fin d'alerte.